

L'apprentissage au 31 décembre 2016

► Au 31 décembre 2016, les centres de formation d'apprentis accueillent 412 300 apprentis, soit une hausse de 1,7 % par rapport à 2015. Les effectifs d'apprentis dans l'enseignement secondaire se stabilisent après une baisse continue depuis 2008, tandis que la croissance de l'apprentissage dans l'enseignement supérieur se poursuit (+ 5,9 % contre + 3,8 % en 2015). Le nombre d'entrées en apprentissage est en progression en 2016 (+ 2,3 %). Les entrées à l'issue de la classe de troisième baissent de 1,4 %. Le poids de l'apprentissage parmi les 16-25 ans remonte de 0,1 point.

Aurélie Demongeot · DEPP-A1

► **Au 31 décembre 2016**, 412 300 apprentis suivent une formation principalement dans un centre de formation d'apprentis (CFA), essentiellement sous tutelle pédagogique du ministère de l'Éducation nationale ou du ministère en charge de l'Agriculture en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer (DOM) ► [Source et définitions](#) et ► [Les CFA](#) page 4.

STABILISATION DES EFFECTIFS D'APPRENTIS DANS L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

L'apprentissage a connu différentes phases d'évolution ces quinze dernières années : croissance soutenue entre 2003 et 2007 puis stagnation jusqu'en 2012 ; la baisse dans le secondaire étant compensée par l'augmentation dans le supérieur. Les années 2013 et 2014 ont été marquées par une baisse de l'effectif d'apprentis tirée par la diminution des apprentis en CAP. Après une stagnation des effectifs d'apprentis en 2015, ils augmentent de 1,7 % ► [fig. 1](#).

Cette augmentation masque deux évolutions contraires : les effectifs de jeunes préparant un diplôme du second degré stagnent alors que ceux du supérieur augmentent ► [fig. 2](#). Les formations du secondaire, de niveau inférieur ou égal au baccalauréat, accueillent 260 000 apprentis, soit près des deux tiers des apprentis. Ce nombre est quasiment stable (- 0,5 %, soit 1 400 de moins par rapport à 2015) après une baisse continue depuis 2008. Les effectifs baissent en bac pro et en brevet

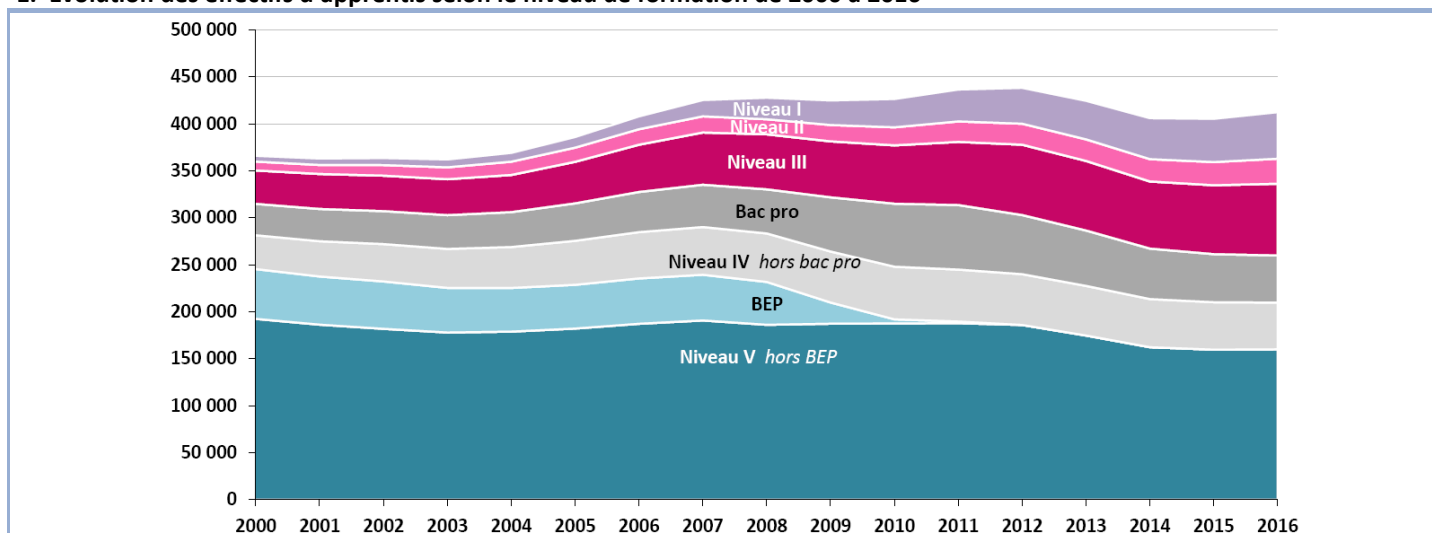
professionnel (BP), mais enregistrent une forte croissance pour les autres diplômes de niveau IV (+ 10,6 %). En CAP ou autres diplômes de niveau V, les effectifs augmentent légèrement.

CROISSANCE PLUS MARQUÉE DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

L'apprentissage est possible dans l'enseignement supérieur depuis la réforme Séguin en 1987. Mais c'est seulement à partir du milieu des années 1990 qu'il se développe vraiment. À partir des années 2000, la croissance s'accélère avec l'ouverture des licences et des masters suite à la réforme LMD (licence, master, doctorat).

En 2016, 152 500 jeunes suivent une formation du supérieur en apprentissage. L'évolution poursuit sa hausse rapide (+ 5,9 % en 2016 et +3,8 % en 2015) après un ralentissement de la croissance du nombre d'apprentis en 2013 et 2014. Les effectifs de niveau III augmentent de nouveau cette année (+ 4,1 % en 2016 et + 2,7 % en 2015), en lien avec les évolutions des effectifs en BTS, principal diplôme de l'enseignement supérieur délivré par l'apprentissage, mais aussi grâce à la croissance du DUT. Le nombre d'apprentis en niveau I continue d'augmenter (+ 7,6 %) porté par ses deux formations principales, le master (+ 8,4 %) et le diplôme d'ingénieur (+ 6,5 %). De même, il croît de 7,9 % pour le niveau II, grâce à sa principale formation, la licence (+ 9,1 %). Les autres diplômes enregistrent une baisse pour le niveau III et une hausse aux deux autres niveaux.

1. Évolution des effectifs d'apprentis selon le niveau de formation de 2000 à 2016



2. Répartition et évolution des effectifs d'apprentis par diplôme préparé

Niveau	Diplôme	Effectifs d'apprentis			Poids de la formation en 2016 (%)	Part des filles en 2016 (%)	Effectifs d'entrants en apprentissage		
		2015	2016	Évolution (%)			2015	2016	Évolution (%)
Niveau V	CAP	148 184	148 436	0,2	36,0	26,5	86 945	86 099	- 1,0
	MC	5 919	6 030	1,9	1,5	31,4	5 775	5 922	2,5
	Autres	5 507	5 532	0,5	1,3	36,2	3 796	3 899	2,7
	Total	159 610	159 998	0,2	38,8	27,0	96 516	95 920	- 0,6
Niveau IV	Bac pro	51 112	50 073	- 2,0	12,1	23,1	19 360	19 287	- 0,4
	BP	41 148	39 429	- 4,2	9,6	45,3	21 073	19 970	- 5,2
	Autres	9 322	10 312	10,6	2,5	39,6	6 379	7 053	10,6
	Total	101 582	99 814	- 1,7	24,2	33,5	46 812	46 310	- 1,1
Secondaire		261 192	259 812	- 0,5	63,0	29,5	143 328	142 230	- 0,8
Niveau III	BTS	60 095	62 830	4,6	15,2	36,2	32 417	34 438	6,2
	DUT	5 918	6 378	7,8	1,5	38,1	3 758	4 097	9,0
	Autres	7 304	7 118	- 2,5	1,7	52,3	4 144	3 937	- 5,0
	Total	73 317	76 326	4,1	18,5	37,9	40 319	42 472	5,3
Niveau II	Licence	16 612	18 122	9,1	4,4	45,8	16 521	17 829	7,9
	Autres	8 043	8 483	5,5	2,1	50,5	5 208	5 630	8,1
	Total	24 655	26 605	7,9	6,5	47,3	21 729	23 459	8,0
Niveau I	Ingénieur	19 620	20 901	6,5	5,1	17,9	7 335	8 104	10,5
	Master	14 907	16 165	8,4	3,9	54,6	11 172	12 162	8,9
	Autres	11 514	12 457	8,2	3,0	48,9	6 995	7 833	12,0
	Total	46 041	49 523	7,6	12,0	37,7	25 502	28 099	10,2
Supérieur		144 013	152 454	5,9	37,0	39,5	87 550	94 030	7,4
Total		405 205	412 266	1,7	100,0	33,2	230 878	236 260	2,3

Note : Autres = certifications professionnelles, diplômes du CNAM, diplômes des grandes écoles, etc.

Champ : France métropolitaine + DOM

Source : MEN-DEPP, Enquête SIFA

Réf. : Note d'information, n° 17.23. © DEPP

Au total, les autres diplômes, quel que soit le niveau, accueillent 11 % des apprentis (soit 43 900 ; augmentation de 5,3 % par rapport à 2015). Il s'agit des certifications professionnelles, des diplômes du CNAM, des diplômes des grandes écoles, etc.

LES ENTRÉES EN APPRENTISSAGE AUGMENTENT DE 2,3 %

Au 31 décembre 2016, on dénombre 236 300 nouveaux apprentis (► [Source et définitions](#)), soit une augmentation de 2,3 % par rapport au 31 décembre 2015. Celle-ci est due principalement à la hausse des entrées dans les formations d'enseignement supérieur qui enregistrent une croissance de 7,4 % ; tandis que les entrées dans les formations d'enseignement secondaire baissent de 0,8 %. Mais, parmi les formations du secondaire, l'évolution par diplôme n'est pas homogène. Ainsi les entrées en CAP et en bac pro stagnent alors que celles en BP diminuent de 5,2 % et celles des autres diplômes de niveaux IV et V progressent. Dans l'enseignement supérieur, les entrées en apprentissage augmentent pour les trois niveaux avec en particulier 6,2 % pour le BTS, 7,9 % pour la licence, 8,9 % pour le master et 10,5 % pour les ingénieurs.

La hausse des entrées en apprentissage entre 2015 et 2016 touche particulièrement le secteur des échanges et gestion (700 entrées), de la métallurgie (600), du commerce et de la vente (500), de la construction, du transport et de la banque, assurances et finances (400 entrées chacun), alors que le bâtiment voit son effectif d'entrants diminuer de 800 jeunes et celui de la coiffure-esthétique de 700 jeunes. Globalement, les secteurs de production dominent toujours sur les spécialités de services dans le secondaire en formant près de 70 % des apprentis. En revanche, dans le supérieur le rapport s'inverse au profit des spécialités de services (près de 60 % des apprentis).

UN TIERS DES APPRENTIS SONT DES FILLES

Le développement de l'apprentissage dans le supérieur au cours des dernières années ainsi que la baisse de l'apprentissage dans le secondaire ont une double conséquence. D'une part, les apprentis sont de plus en plus âgés : 19,5 ans en moyenne

en 2016 contre 18,7 ans en 2006. D'autre part, il se féminise lentement. La part des filles (33 % en 2016) varie selon le niveau du diplôme préparé en lien avec les spécialités de formation. En effet, excepté au niveau I, la part des filles est plus importante lorsque le niveau du diplôme s'élève. Ainsi, elle est de 27 % au niveau V et atteint 47,3 % au niveau II.

9 % D'APPRENTIS EN EPLE

Au 31 décembre 2016, 37 100 apprentis suivent une formation en établissement public local d'enseignement (EPL), soit 9 % des apprentis ► [fig. 3](#). Les niveaux III, IV et V accueillent chacun environ 12 000 apprentis alors que les niveaux I et II en accueillent globalement 1 400. La part de l'apprentissage en EPLE est la plus importante pour le BTS avec 19,6 % et pour le baccalauréat professionnel (15,0 %). Entre 2015 et 2016, le nombre d'apprentis en EPLE préparant une formation de niveau IV ou V stagne. Lié au nombre croissant d'apprentis préparant un BTS, le niveau III progresse de 6,9 %. Les effectifs des niveaux I et II, beaucoup plus faibles, sont également en progression cette année (5,8 %) contrairement à 2015. La région académique du Grand-Est accueille à elle seule près d'un apprenti en EPLE sur quatre, soit 24 % de l'ensemble de ses apprentis. L'académie de Strasbourg a une longue tradition d'apprentissage public.

3. Effectifs d'apprentis en EPLE par niveau de formation en 2016

	Apprentis en EPLE	Ensemble des apprentis	Part en EPLE (%)	Évol° EPLE 2016/2015 (%)
Niveau V	11 663	159 998	7,3	0,4
<i>dont CAP</i>	<i>10 887</i>	<i>148 436</i>	<i>7,3</i>	<i>0,7</i>
Niveau IV	11 443	99 814	11,5	-1,0
<i>dont BP</i>	<i>3 406</i>	<i>39 429</i>	<i>8,6</i>	<i>- 2,1</i>
<i>dont bac pro</i>	<i>7 503</i>	<i>50 073</i>	<i>15,0</i>	<i>- 1,9</i>
Niveau III	12 620	76 326	16,5	6,9
<i>dont BTS</i>	<i>12 300</i>	<i>62 830</i>	<i>19,6</i>	<i>6,9</i>
Niveaux I et II	1 387	76 128	1,8	5,8
Total	37 113	412 266	9,0	2,3

Champ : France métropolitaine + DOM

© DEPP

Source : MEN-DEPP, Enquête SIFA

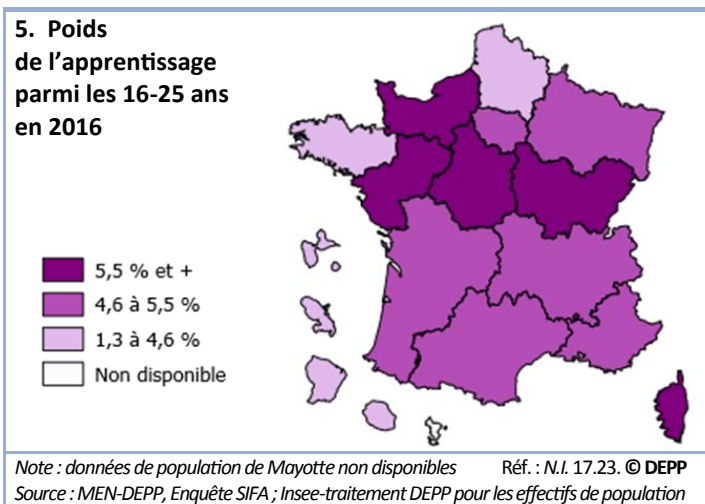
Réf. : Note d'information, n° 17.23

HAUSSE DES EFFECTIFS D'APPRENTIS DANS PRESQUE TOUTES LES RÉGIONS ACADÉMIQUES

Au 31 décembre 2016, six régions académiques forment chacune plus de 30 000 apprentis ; l'Île-de-France en accueille en particulier 80 200 ► **fig. 4** en ligne. Ces six régions académiques représentent près des deux tiers des apprentis. Entre 2015 et 2016, seules quatre régions académiques, dont trois DOM, enregistrent une baisse de leurs effectifs d'apprentis. Exceptés pour quatre DOM qui ont des évolutions plus marquées (+6,0 % pour la Guyane, + 18,0 % pour la Guadeloupe, - 6,9 % pour Mayotte et - 13,8 % pour la Martinique), les variations sont comprises entre - 4,9 % et + 4,8 %. Les évolutions selon la répartition secondaire/supérieur sont plus marquées : hors DOM, elles varient de - 0,7 % à + 10,5 % pour les formations du supérieur et de - 7,0 % à + 3,1 % pour celles du secondaire.

La répartition géographique de l'apprentissage, qui est très liée à l'environnement économique local (notamment à l'existence d'entreprises aptes à accueillir les jeunes), fait apparaître de grandes disparités régionales. La concentration des effectifs dans certaines régions académiques ne reflète pas pour autant l'importance que revêt l'apprentissage dans le système de formation professionnelle des régions. Les régions académiques qui accueillent le plus grand nombre d'apprentis ne sont pas celles qui ont le poids de l'apprentissage le plus élevé parmi les jeunes de 16-25 ans. Cette proportion varie de 4,2 % pour la région académique des Hauts-de-France à 6,2 % pour celle du Centre-Val-de-Loire, avec la Guyane à 1,3 % ► **fig. 5** ; elle est de 4,9 % pour l'Île-de-France. Au niveau national, cette proportion est de 5 % et augmente de 0,1 point par rapport à 2015.

Entre 2015 et 2016, quatre régions académiques, dont trois DOM (Mayotte, la Martinique et La Réunion), connaissent une baisse de leur nombre d'entrées en apprentissage ► **fig. 6** en ligne et ► **fig. 7**. Les 14 autres enregistrent une stagnation ou une croissance pouvant aller jusqu'à 6,9 % en France métropolitaine et qui atteint 23,8 % pour la Guadeloupe.



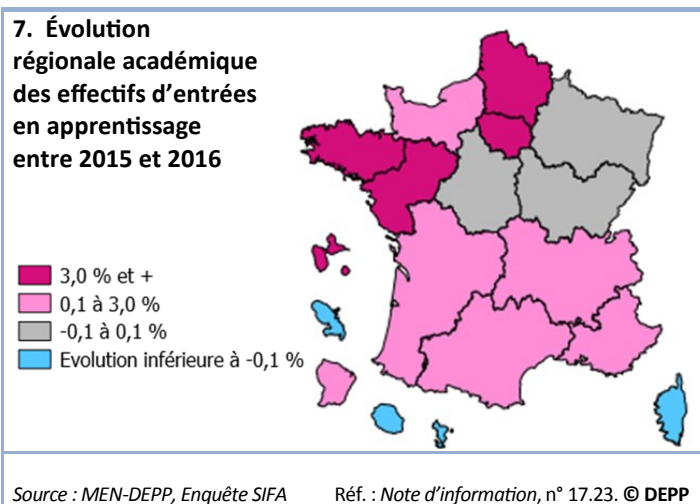
BAISSE DES ENTRÉES EN APPRENTISSAGE APRÈS LA CLASSE DE 3^e

L'entrée en apprentissage se fait principalement : à l'issue du premier cycle du second degré (18,1 % des entrées), généralement la troisième ; après des études supérieures (24,5 %) ; après la préparation d'un CAP (16,2 %) ou d'un bac professionnel (13,0 %) ► **fig. 8**.

En 2016, après la troisième, les entrées en apprentissage ont diminué (- 1,4 %) après une augmentation (+ 3,1 %) en 2015, alors que les effectifs de sortants de cette classe augmentent de 0,5 % cette année, soit 4 600 jeunes supplémentaires ► **fig. 9**. Au total, les redoublements en fin de troisième baissent de près d'un quart, alors que les orientations vers une seconde générale ou technologique (GT) – qui absorbe 63 % des effectifs d'élèves issus de troisième –, et celles vers la voie professionnelle scolaire progressent.

LA RÉUSSITE DES APPRENTIS AUX EXAMENS EST ASSEZ PROCHE DE CELLE DES JEUNES SOUS STATUT SCOLAIRE

Les taux de réussite des apprentis au bac pro et au CAP, qui correspondent aux pourcentages d'admis par rapport au nombre de candidats présents, atteignent 84 % et sont proches de 75 % pour le BP et le BTS ► **fig. 10** en ligne. À la session 2016, ces taux de réussite aux examens sont inférieurs à ceux des scolaires de - 2 points pour le CAP, de - 5,2 points pour le BTS et supérieurs de + 1,5 point pour le bac professionnel. Ces écarts ne tiennent pas compte des effets de structure. Comme pour le scolaire, les filles réussissent généralement mieux que les garçons pour les principaux examens, la différence est d'environ 4 points pour le bac pro, le CAP et le BTS, en revanche la réussite est supérieure de 1 point pour les garçons préparant l'examen du BP. Par ailleurs, le taux de réussite est meilleur dans le secteur des services pour le CAP et le bac pro et dans le secteur de la production pour le BTS et le BP.



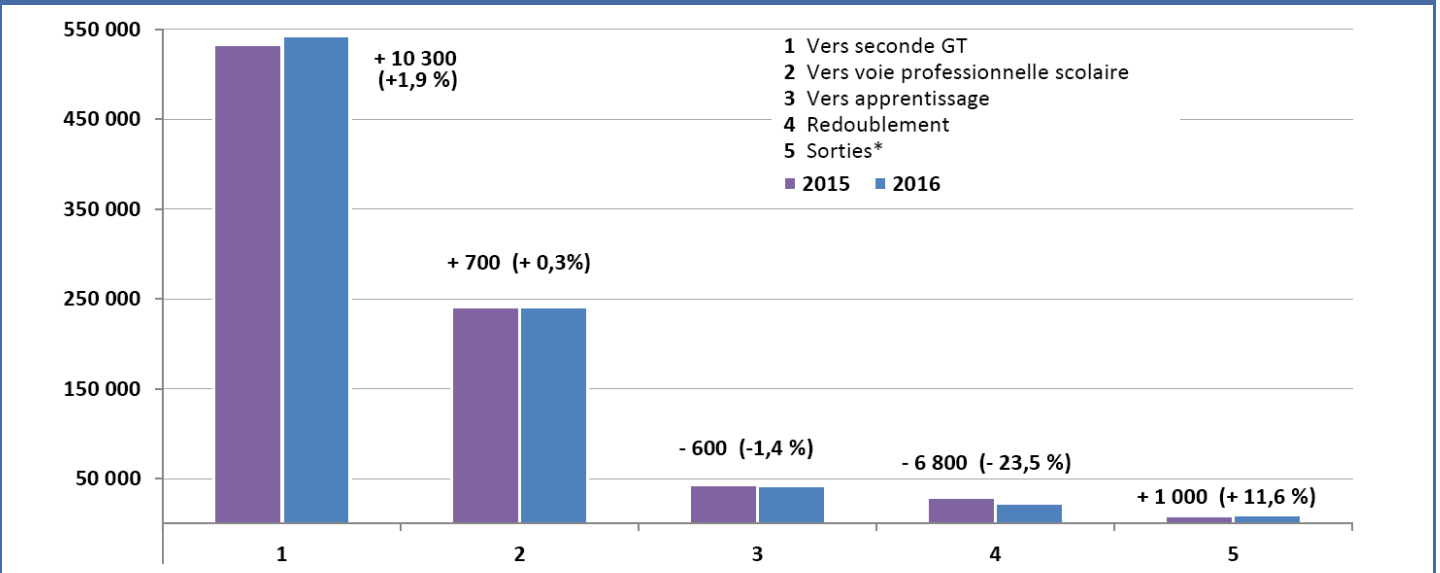
8. La situation antérieure des entrants en apprentissage

	Effectifs d'entrants			Répartition	
	2015	2016	Évolution 2015-2016 (%)	en 2015 (%)	en 2016 (%)
Premier cycle second degré	43 921	42 786	- 2,6	19,0	18,1
<i>dont troisième</i>	38 966	38 129	- 2,1	16,9	16,1
Second cycle GT	22 323	23 260	4,2	9,7	9,8
Second cycle pro	76 167	76 342	0,2	33,0	32,3
<i>dont CAP</i>	39 235	38 176	- 2,7	17,0	16,2
<i>dont bac professionnel</i>	29 316	30 686	4,7	12,7	13,0
Études supérieures	53 954	57 777	7,1	23,4	24,5
<i>dont BTS</i>	16 041	17 005	6,0	6,9	7,2
Contrat professionnel, stage, emploi ou sans emploi	17 296	17 207	- 0,5	7,5	7,3
Autre	17 217	18 888	9,7	7,5	8,0
Total	230 878	236 260	2,3	100,0	100,0

Champ : France métropolitaine + DOM
 Source : MEN-DEPP, Enquête SIFA

Réf. : Note d'information, n° 17.23. © DEPP

9. Orientation à l'issue de la troisième aux rentrées 2015 et 2016



*Sorties vers les formations sociales ou de la santé, vers le marché du travail ou départs à l'étranger

Champ : France métropolitaine + DOM

Source : MEN-DEPP, Enquête SIFA et Système d'information Scolarité ; ministère en charge de l'agriculture - Safran

Réf. : Note d'information, n° 17.23. © DEPP

Les CFA – centres de formation d'apprentis

- Les centres de formation d'apprentis (CFA) sont des établissements d'enseignement dispensant une formation générale, technologique et pratique qui doit compléter la formation reçue en entreprise et s'articuler avec elle. Les apprentis peuvent également être rattachés à une section d'apprentissage ou un autre établissement (établissement jeunesse et sports, de formation continue...). 96 % de ces établissements étant des CFA, le terme CFA sera utilisé pour décrire l'ensemble de ces établissements dans la présente note.
- En 2016, les apprentis sont inscrits dans 977 CFA, formés dans 3 187 sites de formation sur 2 916 formations. Un CFA a en moyenne 3,6 sites de

formation. Le nombre de sites peut atteindre 65 mais près de 60 % des CFA sont sur un site unique.

- En moyenne, le nombre d'inscrits par CFA est de 421 (le plus important a 5 110 inscrits) et un CFA dispense 15 formations. Par site de formation, le nombre moyen d'apprentis est de 129 et le nombre de formations dispensées est de 5,2. Parmi les formations proposées, 79 % relèvent du supérieur.
- La majorité des CFA (60 %) propose à la fois des formations du secondaire et du supérieur, 16 % proposent uniquement des formations du supérieur et 24 % uniquement des formations du secondaire.

Source et définitions

Définitions

Les apprentis sont théoriquement des jeunes âgés de 16 à 25 ans qui préparent un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique (ou une certification) dans le cadre d'un contrat de travail de type particulier, associant une formation en entreprise (sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage) et des enseignements dispensés dans un CFA. Des dérogations sur la limite d'âge sont possibles, en cas d'enchaînement de formations en apprentissage, de reprise d'un commerce et également pour les personnes reconnues en tant que travailleur handicapé.

Les entrants en apprentissage sont les apprentis inscrits dans une première année d'apprentissage, pour la totalité d'un cursus en apprentissage ou seulement une partie. Ces apprentis peuvent provenir de la voie scolaire, d'une autre formation en apprentissage (succession de deux formations en apprentissage) ou d'une autre situation (emploi, sans emploi, stage, etc.). Ainsi, par exemple, les apprentis entrant directement en deuxième ou troisième année de formation d'un bac professionnel du fait d'une dérogation liée à leur niveau de compétence sont comptabilisés comme des entrants en apprentissage.

Source

Le système d'information sur la formation des apprentis (SIFA) de la DEPP recueille auprès des CFA de façon exhaustive des données individuelles, depuis 2006, sur les personnes

inscrites en apprentissage et présentes au 31 décembre de chaque année. Le champ couvert est la France métropolitaine et les DOM (y compris Mayotte depuis 2011).

POUR EN SAVOIR PLUS

Accédez à la *Note d'information 17.23* en ligne sur education.gouv.fr/statistiques

Les **figures 4, 6 et 10** sont disponibles en ligne en cliquant sur *Télécharger les données au format xls*.

- « L'apprentissage au 31 décembre 2015 », *Note d'information*, n° 16.29, novembre 2016.
- *Repères et références statistiques 2017*, indicateurs 5.1 à 5.8 sur l'apprentissage, p. 136-151.

Consulter les documents statistiques paramétrables sur

education.gouv.fr/statistiques
dans ► *Base de données de référence* ► *L'apprentissage*
et dans ► *Séries chronologiques* ► *Les apprentis*